

Deloitte.

Société DATN : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902

MF : 587570 N/A/M/000

www.deloitte.tn



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT

Immeuble International City Center III – Bloc B

Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltaconsult.com.tn

HANNIBAL LEASE

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2024**

AOUT 2024

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I- RAPPORT D'EXAMEN LIMITE	3
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2024	6

I – RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 672 399 KDT et un bénéfice net de 6 273 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2024, comprenant le bilan au 30 juin 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audi

Conclusion

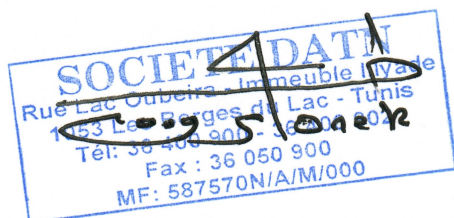
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2024

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
Limited

Tarek SAHLI



DELTA CONSULT

Said MALLEK



II - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2024

	Page
Bilan	7
Etat des Engagements Hors Bilan	8
Etat de Résultat	9
Etat de Flux de Trésorerie	10
Schéma des soldes intermédiaires de gestion	11
Notes aux Etats Financiers	12

BILAN ARRETE AU 30 juin 2024

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	30 Juin	31 Décembre
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	4	31 460 542	12 679 576
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	579 085 734	549 791 601
Portefeuille-titres de placement	6	13 267 006	14 792 875
Portefeuille d'investissement	7	21 650 116	18 650 104
Valeurs Immobilisées	8	20 267 596	21 197 954
Autres actifs	9	6 667 521	4 883 663
TOTAL DES ACTIFS		<u>672 398 514</u>	<u>621 995 773</u>
PASSIFS	Notes	30 Juin	31 Décembre
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Concours bancaires	10	2 741	3 809
Dettes envers la clientèle	11	9 361 464	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	12	493 920 803	453 652 373
Fournisseurs et comptes rattachés	13	77 165 631	69 246 053
Autres passifs	14	8 193 933	10 687 612
TOTAL DES PASSIFS		<u>588 644 572</u>	<u>540 465 151</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		16 557 379	12 952 974
Actions propres		-	(404 890)
Résultats reportés		5 923 522	3 764 376
Résultat de la période		6 273 041	10 218 162
Total des capitaux propres	15	<u>83 753 942</u>	<u>81 530 622</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>672 398 514</u>	<u>621 995 773</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2024
(Exprimé en dinars)

	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES	167 568 522	145 457 523	123 146 093
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	63 735 363	58 119 055	26 850 055
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	92 259 282	75 764 591	84 722 162
Engagements sur titres	3 573 877	3 573 877	3 573 877
ENGAGEMENTS RECUS	627 006 581	528 090 311	611 315 953
Cautions Reçues	434 430 452	411 624 272	494 504 827
Avals reçus	64 423 079	-	-
Garanties Reçues	6 291 188	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	121 861 861	115 496 039	115 841 126
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	97 140 000	32 812 376	11 200 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	97 100 000	32 445 470	11 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	40 000	366 906	200 000

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	40 859 789	37 509 903
Intérêts et charges assimilées	17	(21 961 560)	(20 593 230)
Produits des placements	18	561 321	965 735
Autres produits d'exploitation	19	53 166	75 484
Produits nets		<u>19 512 716</u>	<u>17 957 892</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	6 511 977	6 002 100
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	681 244	643 343
Autres charges d'exploitation	22	2 502 024	2 217 823
Total des charges d'exploitation		<u>9 695 246</u>	<u>8 863 266</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>9 817 470</u>	<u>9 094 626</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(212 883)	2 326 525
Dotations nettes aux autres provisions	24	326 753	74 315
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 703 600</u>	<u>6 693 785</u>
Autres pertes ordinaires	25	(2 253)	(11 228)
Autres gains ordinaires	26	43 724	58 264
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>9 745 071</u>	<u>6 740 821</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 826 071)	(1 954 838)
Contribution sociale de solidarité		(322 979)	(223 410)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>
Contribution conjoncturelle		(322 979)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 273 041</u>	<u>4 562 573</u>
Résultat par action		0,574	0,418
			0,935

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	223 515 019	218 612 654	443 809 455
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(196 129 512)	(217 688 545)	(410 050 746)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(9 937 463)	(9 016 076)	(17 345 392)
Intérêts payés	31	(26 030 192)	(23 756 027)	(41 492 349)
Impôts et taxes payés	32	(11 704 649)	(2 911 844)	(13 537 120)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 944 558	24 635 202	14 522 023
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(18 342 239)</u>	<u>(10 124 636)</u>	<u>(24 094 130)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(197 038)	(164 027)	(626 797)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	290 452	159 950	282 063
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(3 000 012)	(6 880 863)	(6 880 863)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	565 709	565 565
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(2 906 598)</u>	<u>(6 319 231)</u>	<u>(6 660 032)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	407 169	-	-
Dividendes et autres distributions	36	(4 455 136)	(3 356 407)	(3 433 590)
Encaissements provenant des emprunts	12	204 150 000	180 858 832	343 046 958
Remboursements d'emprunts	12	(160 071 162)	(157 439 083)	(312 238 517)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>40 030 871</u>	<u>20 063 342</u>	<u>27 374 851</u>
Variation de trésorerie		<u>18 782 034</u>	<u>3 619 475</u>	<u>(3 379 311)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	12 675 767	16 055 078	16 055 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	31 457 801	19 674 553	12 675 767

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES					
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre
	2024	2023	2023		2024	2023	2023		2024	2023	2023
Intérêts de leasing	39 680 604	36 133 217	74 207 140	Intérêts et charges assimilés	21 961 560	20 593 230	42 730 404				
Intérêts de retard	832 567	1 256 435	2 286 678								
Variation des produits réservés	(533 026)	(769 194)	(334 671)								
Produits accessoires	879 644	889 446	1 774 721								
Autres produits d'exploitation	53 166	75 484	116 008								
Intérêts et produits assimilés de leasing	40 912 955	37 585 387	78 049 876	Total des intérêts et charges assimilés	21 961 560	20 593 230	42 730 404	Marque commerciale (PNB)	18 951 395	16 992 156	35 319 472
Marque commerciale (PNB)	18 951 395	16 992 156	35 319 472	Autres charges d'exploitation	2 203 709	1 938 881	3 948 331				
<u>Sous total</u>	<u>18 951 395</u>	<u>16 992 156</u>	<u>35 319 472</u>		<u>2 203 709</u>	<u>1 938 881</u>	<u>3 948 331</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>16 747 686</u>	<u>15 053 275</u>	<u>31 371 141</u>
Valeur Ajoutée brute	16 747 686	15 053 275	31 371 141	Impôts et taxes	298 315	278 942	533 324				
Produits des placements	561 321	965 735	1 205 685	Charges de personnel	6 511 977	6 002 100	12 397 676				
<u>Sous total</u>	<u>17 309 007</u>	<u>16 019 010</u>	<u>32 576 826</u>	<u>Sous total</u>	<u>6 810 292</u>	<u>6 281 042</u>	<u>12 931 000</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>10 498 715</u>	<u>9 737 969</u>	<u>19 645 826</u>
Excédent brut d'exploitation	10 498 715	9 737 969	19 645 826	Dotations aux amortissements et aux résorption	681 244	643 343	1 317 266				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	3 691 858	4 615 842	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	3 342 621	5 646 459	7 965 733				
- Sur les actions cotées	85 708	33 502	9 906	- Pour dépréciation des titres	40 947	7 817	55 037				
- Pour divers risques et charges	-	-	439 994	- Collectives	272 591	1 170 000	1 203 988				
- Pour dépréciation des autres actifs	120	-	-	- Pour risques et charges	200 000	100 000	100 000				
- Suite à la radiation de créances	-	-	6 356 239	-Des autres actifs	-	-	11 326				
- Encaissement sur créances radiées	146 243	43 000	19 859	-Des immobilisations incorporelles	171 635	-	-				
				Redressement fiscal	-	-	439 994				
Autres produits ordinaires	43 724	58 264	157 530	Créances Abandonnées	10 007	168 908	454 852				
<u>Sous total</u>	<u>14 466 369</u>	<u>14 488 576</u>	<u>34 770 402</u>	Créances radiées	-	-	6 356 239				
Résultat des activités ordinaires	6 596 021	4 562 573	10 835 219	Autres pertes ordinaires	2 253	11 228	14 440				
<u>Sous total</u>	<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>	Impôts sur les bénéfices	2 826 071	1 954 838	5 399 252				
				Contribution sociale de solidarité	322 979	223 410	617 057				
				<u>Sous total</u>	<u>7 870 348</u>	<u>9 926 003</u>	<u>23 935 183</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>
				Contribution conjoncturelle	322 979	-	617 057				
				<u>Sous total</u>	<u>322 979</u>	<u>-</u>	<u>617 057</u>	<u>Résultat net</u>	<u>6 273 041</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 218 162</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2017.
- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour

respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2024, à 55.000.000 dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société a bénéficié de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Au cours du premier semestre 2024, la structure du capital d'Hannibal Lease a connu un changement avec l'entrée dans le capital de SANAD FUND FOR MSME à hauteur de 15,6% jusqu'au 30 juin 2024.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a. Agence de location de voitures ;
- b. Agences de voyage ;
- c. Agriculture ;
- d. Autres industries ;
- e. Autres services (hors commerce et santé) ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ; et
- o. Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM $_{gi}$ (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM $_{gi}$ (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM $_{gi}$ (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM $_{gi}$: Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM $_{gi}$.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%

Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4,0% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques	31 455 197	19 675 101	12 679 568
- Caisses	5 344	6 271	8
Total	<u>31 460 542</u>	<u>19 681 371</u>	<u>12 679 576</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Créances sur contrats mis en force	615 846 976	594 663 084	588 581 399
Encours financiers	567 877 585	545 698 880	546 578 089
Impayés	48 779 028	52 514 823	44 785 543
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	1 169 276	259 111	622 318
Intérêts échus différés	(3 047 598)	(3 854 823)	(3 700 559)
Valeurs à l'encaissement	1 068 686	45 093	296 008
Créances sur contrats en instance de mise en force	9 772 422	6 923 558	7 287 486
Total brut des créances leasing	<u>625 619 398</u>	<u>601 586 641</u>	<u>595 868 886</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 351 647)	(9 663 236)	(7 681 203)
Provisions pour dépréciation des impayés	(28 096 842)	(32 276 470)	(27 116 523)
Provisions collectives	(7 705 937)	(7 399 358)	(7 433 346)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(4 139 823)	(4 461 512)	(3 606 797)
Total net des créances leasing	<u>579 085 734</u>	<u>547 546 650</u>	<u>549 791 601</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023	<u>553 865 575</u>
Addition de la période	
- Investissements	175 280 804
- Relocations	7 246 967
- Consolidations	242
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(143 601 188)
- Relocations	(6 457 211)
- Cessions à la valeur résiduelle	(207 177)
- Cessions anticipées	(8 478 006)
Solde au 30 juin 2024	<u>577 650 006</u>

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Créance à plus de cinq ans		1 219 744	2 685 097	1 831 528
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		389 330 537	374 286 636	373 433 708
- Créance à moins d'un an		286 277 965	269 304 935	273 589 525
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	676 828 245	646 276 668	648 854 760
- Revenus à plus de cinq ans		41 276	270 145	131 807
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		58 474 680	57 017 423	55 701 135
- Revenus à moins d'un an		63 345 905	58 208 471	60 008 184
Total des produits financiers non acquis	(2)	121 861 861	115 496 039	115 841 126
- Valeurs résiduelles	(3)	7 010 931	7 016 706	6 997 854
- Contrats suspendus	(4)	5 900 270	7 901 545	6 566 601
- Contrats en cours	(5)	9 772 422	6 923 558	7 287 486
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	577 650 006	552 622 438	553 865 575

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	482 441 623	61 706 185	6 932 826	530 047	16 266 905	567 877 585
Impayés	2 181 748	7 984 695	2 955 706	740 473	34 916 406	48 779 028
Contrats en instance de mise en force	9 772 422	-	-	-	-	9 772 422
CREANCES LEASING	494 395 792	69 690 880	9 888 532	1 270 520	51 183 311	626 429 035
Avances reçues (*)	(8 789 612)	(4 849)	(20)	-	(560 983)	(9 355 464)
ENCOURS GLOBAL	485 606 180	69 686 031	9 888 512	1 270 520	50 622 328	617 073 571
ENGAGEMENTS HORS BILAN	62 119 225	1 616 138	-	-	-	63 735 363
TOTAL ENGAGEMENTS	547 725 405	71 302 170	9 888 512	1 270 520	50 622 328	680 808 934
Produits réservés	-	-	(410 121)	(61 652)	(3 668 049)	(4 139 823)
Provisions sur encours financiers	-	-	(925)	(8 087)	(6 342 635)	(6 351 647)
Provisions sur impayés	-	-	(87 756)	(379 423)	(27 629 663)	(28 096 842)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(498 803)	(449 161)	(37 879 762)	(38 827 726)
ENGAGEMENTS NETS	547 725 405	71 302 170	9 389 709	821 358	12 742 566	641 981 207
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,45%	0,19%	7,44%	
			9,07%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023						8,58%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2023						10,34%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,04%	35,35%	74,83%	
			62,85%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023						72,84%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2023						68,77%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Actions cotées	2 119 892	1 458 053	1 458 056
- Certificats de dépôts	11 000 000	3 000 000	13 500 000
- Titres SICAV	306 642	675 904	39 109
Total brut	13 426 534	5 133 957	14 997 165
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(159 528)	(133 475)	(204 290)
Total net	13 267 006	5 000 483	14 792 875

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Valeur du marché	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,920	(77 135)	0,046%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,300	(28 939)	0,087%
Délice Holding	79 559	10,000	12,894	1 025 833	13,230	-	0,145%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,650	(6 480)	0,033%
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	48,000	(19 013)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	5,400	(27 962)	0,164%
ATB	100 000	3,000	3,000	300 000	3,250	-	0,078%
Total				2 119 892		(159 528)	

Les titre SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative	Total
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 079	147,092	147,495	306 642
Total				306 642

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Titres de participation	17 142 848	17 142 848	17 142 848
- Titres immobilisés	8 081 144	5 081 132	5 081 132
Montant brut	25 223 993	22 223 981	22 223 981
A déduire :			
- Versements restant à effectuer sur titres	(3 573 877)	(3 573 877)	(3 573 877)
Montant net	21 650 116	18 650 104	18 650 104

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2 014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014- 2016-2022-2023
Total				17 142 848	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites, Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	5 081 132	5 081 132	-
Additions de la période			
- FCPR Relance+	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	1 500 012	1 500 012	-
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	1 000 000	1 000 000	-
<u>Solde au 30 Juin 2024</u>	8 081 144	8 081 144	-

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,72%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- FCPR Relance+	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	2019-2023-2024
Total					8 081 144	

Note 8 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et régularisations	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	517 984	32 000	-	-	-	549 984	444 727	23 161	-	-	-	467 888	-	82 096
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		708 341	84 699	-	-	-	793 040	-	-	-	-	-	-	171 635	621 404
Total des immobilisations incorporelles		1 260 618	116 699	:-	:-	:-	1 377 317	444 727	23 161	:-	:-	:-	467 888	:-	737 793
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 580 282	3 872	240 861	-	-	13 825 015	2 947 279	300 641	-	-	-	3 247 920	-	10 577 095
Matériel de transport	20,0%	1 463 513	-	-	(42 000)	-	1 421 513	743 919	133 191	-	(24 821)	-	852 289	-	569 224
Equipements de bureau	10,0%	1 244 976	14 470	-	(1 902)	(4 846)	1 252 698	783 679	34 728	(2 174)	(1 831)	(4 383)	810 019	-	442 678
Matériel informatique	33,3%	715 745	29 276	-	-	-	745 021	622 957	31 221	1 620	-	-	655 798	-	89 223
Installations générales	10,0%	3 454 950	32 721	-	-	-	3 487 671	1 189 140	155 448	554	-	-	1 345 141	-	2 142 530
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	59 750	2 855	-	-	-	62 605	-	36 512
Immobilisations en cours		147 306	-	(147 306)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		352 758	-	(93 555)	(256 802)	-	2 401	-	-	-	-	-	-	-	2 401
Total des immobilisations corporelles		26 978 787	80 339	:-	(300 704)	(4 846)	26 753 576	6 346 724	658 083	:-	(26 652)	(4 383)	6 973 772	250 000	19 529 804
TOTAUX		28 239 405	197 038	-	(300 704)	(4 846)	28 130 892	6 791 451	681 244	-	(26 652)	(4 383)	7 441 660	421 635	20 267 596

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Charges reportées	1 885 626	1 667 041	1 535 927
- Dépôts et cautionnements versés	61 292	62 522	61 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	102 208	100 152	102 208
- Prêts au personnel	2 239 984	2 061 801	2 014 511
- Personnel, avances et acomptes	150 820	139 667	100 644
- Etat, crédit de TVA	344 138	-	-
- Etat, compte d'attente TVA	1 426 031	1 130 901	1 084 437
- Produits à recevoir des tiers	70 988	72 643	46 777
- Débiteurs divers	338 877	127 651	46 097
- Charges constatées d'avances	258 851	237 151	103 185
Total brut	6 878 815	5 599 531	5 095 077
A déduire :			
- Provisions	(211 294)	(200 089)	(211 414)
Montant net	6 667 521	5 399 443	4 883 663

Les charges reportées s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	441 177	97 875	539 052	368 279	-	368 279	170 773
Frais d'émission des emprunts		9 964 999	605 115	10 570 114	8 501 970	353 292	8 855 261	1 714 853
TOTAUX		11 081 743	702 990	11 784 733	9 545 816	353 292	9 899 108	1 885 626

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 353.292 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
Banques, découverts	2 741	6 818	3 809
Total	2 741	6 818	3 809

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	9 355 464	7 108 275	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>9 361 464</u>	<u>7 114 275</u>	<u>6 875 304</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Banques locales	236 641 926	181 451 032	199 120 263
- Banques étrangères	64 423 080	50 128 605	65 819 905
- Emprunts obligataires	174 230 840	188 248 680	167 776 840
- Certificats de dépôt	8 000 000	12 000 000	6 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>483 295 846</u>	<u>431 828 316</u>	<u>439 217 008</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 105 158	1 479 614	2 189 179
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	973 496	862 289	803 784
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 630 611	7 953 573	11 499 558
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(84 307)	(73 318)	(57 156)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 624 958</u>	<u>10 222 158</u>	<u>14 435 365</u>
<u>Total</u>	<u>493 920 803</u>	<u>442 050 474</u>	<u>453 652 373</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2024
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt	8 000 000	Remboursement après 10 ,20 ,30, 60,70, 90 ,180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	6 500 000	37 000 000	(35 500 000)	8 000 000	-	8 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			6 500 000	37 000 000	(35 500 000)	8 000 000	-	8 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 310 840	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	11 412 000	-	(5 706 000)	5 706 000	-	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	2 780 000	-	(1 390 000)	1 390 000	-	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	7 024 000	-	(3 100 000)	3 924 000	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	18 000 000	-	(6 000 000)	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	10 200 000	-	(3 000 000)	7 200 000	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	26 650 000	-	(3 350 000)	23 300 000	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	8 400 000	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			167 776 840	40 000 000	(33 546 000)	174 230 840	114 762 000	59 468 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	71 428	-	(71 428)	-	-	-
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	5 333 333	-	(666 667)	4 666 666	3 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 000 001	-	(444 444)	3 555 556	2 666 668	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	857 144	-	(214 286)	642 858	214 287	428 572
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	38 469 874	-	-	38 469 874	32 551 432	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	17 088 126	-	-	17 088 126	14 459 184	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			65 819 905	-	(1 396 825)	64 423 080	53 224 903	11 198 177

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 205 615	-	(384 339)	821 276	-	821 276
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 208 215	-	(384 955)	823 260	-	823 260
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 083 332	-	(166 667)	916 665	583 331	333 334
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	1 725 999	-	(839 413)	886 586	-	886 586
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(500 000)	750 000	-	750 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 500 000	-	(500 000)	1 000 000	-	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	13 316 051	-	(5 958 793)	7 357 258	-	7 357 258
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	14 000 000	-	(4 000 000)	10 000 000	2 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	325 500	-	(93 000)	232 500	46 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	910 000	-	(260 000)	650 000	130 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	133 000	-	(38 000)	95 000	19 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	315 000	-	(90 000)	225 000	45 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	460 526	-	(131 579)	328 947	65 789	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	276 316	-	(78 947)	197 369	39 474	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	1 198 842	-	(342 526)	856 316	171 263	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	6 564 786	-	(968 125)	5 596 661	3 517 560	2 079 101
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	15 000 000	-	(2 500 000)	12 500 000	7 500 000	5 000 000
CITIBANK	43 600 000	Crédit relais	39 000 000	54 400 000	(49 800 000)	43 600 000	-	43 600 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	11 000 000	(11 000 000)	11 000 000	-	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	3 740 221	-	(461 368)	3 278 854	2 287 796	991 058
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	3 500 000	-	(500 000)	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	711 864	-	(101 695)	610 169	406 780	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	12 626 768	-	(1 215 081)	11 411 687	8 790 217	2 621 470
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	6 750 000	-	(750 000)	6 000 000	4 500 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	4 500 000	-	(500 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023- 1)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	10 739 677	-	(1 611 602)	9 128 075	5 634 502	3 493 573
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	8 519 128	-	(866 633)	7 652 495	5 784 096	1 868 399
BARAKA 17 MDT (2023- 2)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	12 809 423	-	(2 699 011)	10 110 412	4 260 909	5 849 503
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(797 527)	9 202 473	7 531 405	1 671 069
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(818 976)	9 181 024	7 514 955	1 666 069
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	4 750 000	-	(500 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(166 667)	9 833 333	7 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	-	5 000 000	(118 365)	4 881 635	3 376 019	1 505 616
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2024-2027)	-	6 750 000	(485 068)	6 264 932	4 121 724	2 143 208
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 363 867	1 636 133
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Total des crédits des banques locales</u>			199 120 263	127 150 000	(89 628 337)	236 641 926	116 773 519	119 868 407
<u>Total général</u>			439 217 008	204 150 000	(160 071 162)	483 295 846	284 760 422	198 535 424

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	272 439	725 172	357 183
<u>Sous total</u>	<u>272 439</u>	<u>725 172</u>	<u>357 183</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	64 075	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>66 726</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	2 429 742	631 151	434 691
- Effets à payer	74 399 937	81 279 108	68 390 665
- Factures non parvenues	-	839 824	-
<u>Sous total</u>	<u>76 829 679</u>	<u>82 750 083</u>	<u>68 825 357</u>
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	<u>77 165 631</u>	<u>83 541 981</u>	<u>69 246 053</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Personnel, rémunérations dues	100	100	100
- Personnel, provisions pour congés payés	492 969	418 570	366 893
- Personnel, autres charges à payer	500 000	325 000	1 050 000
- Etat, retenues sur salaires	317 219	279 091	260 863
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	579 967	408 637	383 722
- Etat, retenues sur TVA	3 735	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	14 571	8 167	20 972
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	17 410	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	2 731 263	1 815 704	3 176 100
- Etat, contribution conjoncturelle	322 979	-	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité	322 979	223 410	617 057
- Etat, autres impôts et taxes à payer	148 174	192 842	140 699
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	14 789	12 557	11 007
- Etat, TVA à payer	-	1 677 807	1 631 683
- Produits constatés d'avance	19 386	1 496	19 027
- Dettes fiscales	-	649 011	-
- CNSS	564 282	669 518	545 615
- CAVIS	106 951	135 528	98 403
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	113 728	96 373	84 203
- Actionnaires, dividendes à payer	4 358	2 604	2 604
- Crédoeurs divers	333 431	416 038	229 726
- Prestataires Assurances	-	18 761	-
- Diverses Charges à payer	636 371	505 417	665 202
- Provisions pour risques et charges	966 680	1 206 674	766 680
<u>Total</u>	<u>8 193 933</u>	<u>9 080 713</u>	<u>10 687 612</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 011 083	5 011 083
- Réserve spéciale pour réinvestissement		10 887 979	7 887 979	7 887 979
- Réserve pour fonds social		156 590	120 563	43 380
- Actions propres	(C)	-	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		12 810	10 532	10 532
- Résultats reportés		5 923 522	3 764 376	3 764 376
Total des capitaux propres avant résultat de la période		77 480 901	71 389 643	71 312 460
Résultat de la période (1)		6 273 041	4 562 573	10 218 162
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	83 753 942	75 952 216	81 530 622
Nombre d'actions (2)		10 935 516	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)	(D)	0,5736	0,4176	0,935

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2024 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier. L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée .

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	74 752	404 890
Cession de la période	(74 752)	(407 169)
Complément d'apport		2 279
Solde au 30 juin 2024	-	-

Au 30 juin 2024, HL ne détient plus de ses actions propres.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2024
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Prélèvement sur fonds social 2023				(157 397)					(157 397)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Prélèvement sur fonds social 2024				(86 790)					(86 790)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Résultat de la période close au 30 juin 2024								6 273 041	6 273 041
Solde au 30 Juin 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	156 590	5 923 522	-	12 810	6 273 041	83 753 942

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	39 680 604	36 133 217	74 207 140
- Intérêts de retard	832 567	1 256 435	2 286 678
- Prélouer	36 250	17 838	105 813
- Frais de dossier	252 371	251 595	501 021
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	258 820	271 952	482 023
- Frais de rejet	332 203	348 061	685 864
Total	41 392 815	38 279 097	78 268 539
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	593 893	534 966	1 122 630
Intérêts de retard antérieurs	59 165	31 240	80 008
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 151 430)	(1 237 847)	(1 451 507)
Intérêts de retard	(34 653)	(97 553)	(85 802)
Variation des produits réservés	(533 026)	(769 194)	(334 671)
Total des intérêts et des produits de leasing	40 859 789	37 509 903	77 933 868
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	540 011 488	496 231 524	496 231 524
. A la fin de la période	561 977 314	537 797 335	540 011 488
. Moyenne	(A) 550 994 401	517 014 429	518 121 506
- Intérêts de la période	(B) 39 680 604	36 133 217	74 207 140
- Taux moyen	(B) / (A) 14,92%	14,47%	14,32%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	8 441 426	8 727 095	17 946 181
- Intérêts des crédits des banques locales	10 500 152	9 191 741	19 377 973
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 257 268	1 707 308	3 506 662
- Intérêts des autres opérations de financement	387 212	567 466	1 111 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	353 292	355 442	734 623
Total des charges financières des emprunts	(A) 21 939 349	20 549 052	42 676 516
- Intérêts des comptes courants	21 578	11 761	21 470
- Autres charges financières	633	32 418	32 418
Total des autres charges financières	22 211	44 178	53 888
Total général	21 961 560	20 593 230	42 730 404
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	439 217 008	408 408 568	408 408 568
. A la fin de l'exercice	483 295 846	431 828 316	439 217 008
. Moyenne	(B) 461 256 427	420 118 442	423 812 788
- Taux moyen (A) / (B)	9,74%	10,02%	10,07%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dividendes	51 541	55 571	62 071
- Plus values sur cession des actions	186 606	-	-
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	-	65 565
- Plus values sur cession des titres SICAV	1 403	-	16 231
- Plus values sur cession des titres de participations	-	65 709	-
- Revenus des comptes créditeurs	180 824	136 885	276 413
- Moins values sur cession des titres cotés	(1 194)	-	-
- Revenus des certificats de dépôt	131 303	700 391	777 428
- Plus values latentes sur titres SICAV	839	929	1 727
- Jetons de présences reçus des filiales	10 000	6 250	6 250
<u>Total</u>	<u>561 321</u>	<u>965 735</u>	<u>1 205 685</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Produits locatifs	21 037	20 035	40 559
- Commissions d'assurance	32 128	55 448	75 448
<u>Total</u>	<u>53 166</u>	<u>75 484</u>	<u>116 008</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Salaires et complément de salaires	5 160 133	4 759 526	9 996 299
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 010 782	908 392	1 748 584
- Autres charges sociales	341 062	334 182	652 793
<u>Total</u>	<u>6 511 977</u>	<u>6 002 100</u>	<u>12 397 676</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	23 161	16 289	31 338
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	658 083	627 055	1 285 928
<u>Total</u>	<u>681 244</u>	<u>643 343</u>	<u>1 317 266</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Achat de matières et fournitures	246 608	233 614	456 083
<u>Total des achats</u>	<u>246 608</u>	<u>233 614</u>	<u>456 083</u>
- Locations	236 903	211 192	397 634
- Entretien et réparations	67 896	48 172	126 506
- Primes d'assurances	187 169	145 973	286 288
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>491 968</u>	<u>405 337</u>	<u>810 428</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	194 576	257 275	419 798
- Publicités, publications, relations publiques	327 214	229 602	531 416
- Déplacements, missions et réceptions	114 936	92 604	174 854
- Frais postaux et de télécommunications	137 628	123 065	261 108
- Services bancaires et assimilés	112 170	124 873	210 356
- Autres	446 852	340 838	820 830
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 333 376</u>	<u>1 168 258</u>	<u>2 418 361</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	50 000	50 000	100 000
- Jetons de présence	56 591	56 506	113 125
- Rémunération du comité d'audit	12 500	12 500	25 000
- Rémunération du comité des risques	12 667	12 667	25 333
<u>Total des charges diverses</u>	<u>131 758</u>	<u>131 672</u>	<u>263 458</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	165 912	146 406	284 009
- T.C.L	94 766	90 965	184 273
- Droits d'enregistrement et de timbres	23 231	20 049	40 111
- Autres impôts et taxes	14 406	21 521	24 931
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>298 315</u>	<u>278 942</u>	<u>533 324</u>
<u>Total général</u>	<u>2 502 024</u>	<u>2 217 823</u>	<u>4 481 654</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 342 621	5 646 459	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	272 591	1 170 000	1 203 988
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 691 858)	(4 615 842)	(8 141 048)
- Créances abandonnées	10 007	168 908	454 852
- Créances radiées	-	-	6 356 239
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(5 936 048)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	-	(420 191)
- Encaissement sur créances radiées	(146 243)	(43 000)	(19 859)
<u>Total</u>	<u>(212 883)</u>	<u>2 326 525</u>	<u>1 463 665</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	-	11 326
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	40 947	7 817	55 037
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles	171 635	-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	200 000	100 000	100 000
- Redressement fiscal	-	-	439 994
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	-	(439 994)
- Reprise sur provision pour dépréciations des comptes d'actifs	(120)	-	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(85 708)	(33 502)	(9 906)
<u>Total</u>	<u>326 753</u>	<u>74 315</u>	<u>156 457</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	-	931
- Pénalités	1 784	10 620	12 074
- Mise en rebut d'immobilisations	464	-	1 193
- Autres pertes ordinaires	6	608	243
<u>Total</u>	<u>2 253</u>	<u>11 228</u>	<u>14 441</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 400	56 819	124 947
- Ristourne TFP	27 316	-	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	8	1 445	32 583
<u>Total</u>	<u>43 724</u>	<u>58 264</u>	<u>157 530</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2024 est calculé au taux de 35% du bénéfice comptable déduction faite du montant du réinvestissement projeté

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	44 785 543	47 889 779	47 889 779
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(48 779 028)	(52 514 823)	(44 785 543)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	296 008	57 607	57 607
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(1 068 686)	(45 093)	(296 008)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 869 304)	(6 457 206)	(6 457 206)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	9 355 464	7 108 275	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en début de période	+ Note 5	622 318	176 921	176 921
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en fin de période	- Note 5	(1 169 276)	(259 111)	(622 318)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(3 700 559)	(3 555 201)	(3 555 201)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	3 047 598	3 854 823	3 700 559
- TVA collectée		34 257 943	33 265 942	67 107 526
- TVA collectée sur avances et acomptes		(341 594)	(95 530)	(49 066)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	183 281 792	177 720 223	359 098 988
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 765 377	2 221 364	4 177 407
- Créances radiées	- Note 23	-	-	(6 356 239)
- Créances abandonnées	- Note 23	(10 007)	(168 908)	(454 852)
- Consolidation	- Note 5	(242)	(28 265)	(28 265)
- Encaissements sur créances radiées	+ Note 23	146 243	43 000	19 859
- Encours financiers radiés	+ Note 5	-	-	1 320 881
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 5	(789 756)	(788 206)	(2 024 636)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	207 177	167 290	646 196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	8 478 006	10 019 773	17 373 763
		223 515 019	218 612 654	443 809 455

Encaissements reçus des clients**NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing**

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	68 825 357	77 581 301	77 581 301
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(76 829 679)	(82 750 083)	(68 825 357)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	175 280 804	192 469 876	344 935 203
- TVA sur Investissements	+	28 853 030	30 399 360	56 354 098
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	5 500	5 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(17 410)	-
		196 129 512	217 688 545	410 050 746

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(100 644)	(92 012)	(92 012)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	150 820	139 667	100 644
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(102 208)	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	102 208	100 152	102 208
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(61 292)	(62 367)	(62 367)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	61 292	62 522	61 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(103 185)	(167 083)	(167 083)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	258 851	237 151	103 185
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	357 183	351 669	351 669
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(272 439)	(725 172)	(357 183)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	300	300
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(100)	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	366 893	282 597	282 597
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(492 969)	(418 570)	(366 893)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 050 000	650 000	650 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(500 000)	(325 000)	(1 050 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	260 863	393 751	393 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(317 219)	(279 091)	(260 863)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	383 722	655 928	655 928
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(579 967)	(408 637)	(383 722)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	545 615	591 485	591 485
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(564 282)	(669 518)	(545 615)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	98 403	116 996	116 996
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(106 951)	(135 528)	(98 403)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	84 203	65 195	65 195
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(113 728)	(96 373)	(84 203)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	665 202	681 770	681 770
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(636 371)	(505 417)	(665 202)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	525 056	500 500	768 139
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(299 582)	(236 320)	(551 250)
- TVA, payée sur biens et services	+	464 428	437 576	786 373
- Charges de personnel	+ Note 20	6 511 977	6 002 100	12 397 676
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 502 024	2 217 823	4 481 654
- Impôts et taxes	- Note 22	(298 315)	(278 942)	(533 324)
- Charges à répartir	+ Note 9	97 875	29 174	72 898
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>9 937 463</u>	<u>9 016 076</u>	<u>17 345 392</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	605 115	677 648	881 992
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	20 972	8 167	8 167
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(14 571)	(8 167)	(20 972)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 499 558	10 557 021	10 557 021
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(7 630 611)	(7 953 573)	(11 499 558)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 992 964	2 563 599	2 563 599
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(3 078 654)	(2 341 903)	(2 992 964)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(57 156)	(63 359)	(63 359)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	84 307	73 318	57 156
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	21 961 560	20 593 230	42 730 404
- Différence de change sur emprunts		-	5 487	5 487
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(353 292)	(355 442)	(734 623)
		<u>26 030 192</u>	<u>23 756 027</u>	<u>41 492 349</u>
	<u>Intérêts payés</u>			

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	3 176 100	1 329 395	1 329 395
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(2 731 263)	(1 815 704)	(3 176 100)
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	617 057	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	(322 979)	-	(617 057)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	617 057	308 661	308 661
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(322 979)	(223 410)	(617 057)
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	(3 735)	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	140 699	229 429	229 429
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(148 174)	(192 842)	(140 699)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	11 007	8 478	8 478
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(14 789)	(12 557)	(11 007)
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	-	1 298 023	1 298 023
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	(649 011)	-
- TVA payée		6 916 305	174 192	7 758 364
- Impôts et taxes	+ Note 22	298 315	278 942	533 324
- Contribution conjoncturelle		322 979	-	617 057
- Contribution sociale de solidarité		322 979	223 410	617 057
- Impôts sur les bénéfices		2 826 071	1 954 838	5 399 252
		<u>11 704 649</u>	<u>2 911 844</u>	<u>13 537 120</u>
	<u>Impôts et taxes payés</u>			

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	116 699	16 000	65 540
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	80 339	141 896	551 914
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	72 857	72 857
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(66 726)	(63 514)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>197 038</u>	<u>164 027</u>	<u>626 797</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	-	(931)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	17 250	103 131	158 047
- Régularisations d'immobilisations	+ Note 8	256 802	-	-
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	464	-	1 193
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(464)	-	(1 193)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	16 400	56 819	124 947
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>290 452</u>	<u>159 950</u>	<u>282 063</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	3 000 012	6 880 863	6 880 863
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 012</u>	<u>6 880 863</u>	<u>6 880 863</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	+ Note 15	4 400 000	3 300 000	3 300 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(29 901)	(22 426)	(22 426)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	2 604	1 222	1 222
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(4 358)	(2 604)	(2 604)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	86 790	80 215	157 397
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>4 455 136</u>	<u>3 356 407</u>	<u>3 433 590</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	46 777	42 618	42 618
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(70 988)	(72 643)	(46 777)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 097	46 107	46 107
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(338 877)	(127 651)	(46 097)
- Placements en début de période	+ Note 6	14 997 165	29 035 157	29 035 157
- Placements en fin de période	- Note 6	(13 426 534)	(5 133 957)	(14 997 165)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(19 027)	(133 561)	(133 561)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	19 386	1 496	19 027
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(229 726)	(329 225)	(329 225)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	333 431	416 038	229 726
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	-	(18 181)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	18 761	-
- Produits des placements	+ Note 18	416 721	756 891	80 029
- Redressement fiscal		-	-	(439 994)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	144 600	143 135	1 060 091
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	27 324	1 445	32 583
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(1 790)	(11 228)	(12 317)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>1 944 558</u>	<u>24 635 202</u>	<u>14 522 023</u>

NOTE 38 : Informations sur les parties liées**Engagement Leasing****AMILCA LLD**

En 2024, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 321 591 dinars.

Au 30 juin 2024, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 18 177 625 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 481 263 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 7 495 298 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 207 146 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 1 384 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 12 853 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 9 111 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 138 035 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ce contrat s'élève 13 440 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2024, à 221 352 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 582 110 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève 934 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 8 892 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ce contrat s'élève 2 032 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2024, à 25 607 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève 21 039 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 307 291 dinars.

STE Confection Ras Jebel

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 71 396 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 366 240 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 7 741 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 139 901 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 770 567 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 19 361 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 242 008 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dirigée par Monsieur Aberrazak BEN AMMAR, Administrateur d'Hannibal Lease, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ce contrat s'élève 5 755 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2024, à 97 644 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 26 novembre 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 19.960 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2024 au 23 août 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 69.704 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 2.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 4.094 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2024 au 11 juillet 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 63.648 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1-HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 septembre 2023 et échéant le 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 20.813 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 27 mars 2024 et échéant le 23 septembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 22.727 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 1.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 4 décembre 2023 et échéant le 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 372 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2024 au 1^{er} juillet 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 22.2028 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 500.000 DT.

NIDA SA

HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 13.500.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2024 au 28 juillet 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 108.245 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 1.500.000 DT.

Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 6.265 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 2.358 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 500.000 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease au 30 juin 2024 sont au nombre de 18.

Les charges supportées à ce titre, jusqu'au 30 juin 2024, s'élèvent à 201 911 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2024, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée, jusqu'au 30 juin 2024, à 16 930 dinars hors taxes, soit 20 149 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Le 10 janvier 2024, les deux parties ont signé un acte de résiliation de la promesse de vente. Outre la restitution de l'avance encaissé qui s'élève à 256 802 dinars, la société Confection Ras Jbal « CRJ » a payé une indemnité de 46.224 dinars, calculée sur la base d'un taux annuel de 8%.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.